



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/18/Corr.1  
29 novembre 2018



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quatre-vingt-deuxième réunion  
Montréal, 3 – 7 décembre 2018

**Corrigendum**

**RAPPORT PÉRIODIQUE DE L'ONUDI AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Le présent rectificatif vise à apporter des éclaircissements sur des projets dont l'annulation est recommandée conformément aux politiques et aux décisions pertinentes du Comité exécutif, comme suit:

- **Ajouter** le paragraphe 8(bis), comme suit :

8(bis). Par ailleurs, le Secrétariat a noté que neuf projets dans cinq pays n'ont enregistré aucun progrès, en raison de diverses difficultés et circonstances indiquées dans le tableau ci-après. Le Comité exécutif est invité à envisager d'annuler ces projets et de demander la restitution des soldes restants.

Pays/Code du projet	Titre du projet	Taux de décaissement (%)	Situation/Problèmes
Algérie ALG/PHA/66/INV/77	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche) (activités dans le secteur de l'entretien dans la réfrigération, incluant l'élimination du HCFC-141b utilisé pour le rinçage, et suivi du projet)	20	Faible taux de décaissement des fonds approuvés; activités non pertinentes puisque la consommation de HCFC-141b est nulle pour les trois dernières années
République centrafricaine CAF/PHA/64/INV/21	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	15	Projet retardé à cause des conditions de sécurité dans le pays; difficile de poursuivre la mise en œuvre du PGEH étant donné que la première tranche de la phase I a été approuvée il y a 18 réunions

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Pays/Code du projet	Titre du projet	Taux de décaissement (%)	Situation/Problèmes
Liban LEB/DES/73/DEM/83	Projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des SAO résiduares	79	Restitution des soldes à la 82 <sup>e</sup> réunion par la décision 81/24(d)
Yémen YEM/PHA/55/INV/28	Plan national d'élimination des SAO (première tranche)	97	Conditions de sécurité dans le pays; difficile de poursuivre la mise en œuvre
Yémen YEM/PHA/60/INV/36	Plan national d'élimination des SAO (deuxième tranche)	74	
Yémen YEM/PHA/68/TAS/39	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, première tranche)	43	
Yémen YEM/PHA/73/PRP/45	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	0	Conditions de sécurité dans le pays; difficile de poursuivre la mise en œuvre étant donné que la phase I ne peut pas être mise en œuvre
Yémen YEM/FOA/73/PRP/46	Préparation d'activités d'investissement pour l'élimination des HCFC (phase II) (secteur des mousses)	0	

- **Ajouter** les alinéas (c), (d) et (e) à la recommandation du paragraphe 10, comme suit :
  - (c) Annuler le projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des SAO résiduares pour le Liban (LEB/DES/73/DEM/83) et demander à l'ONUDI de rendre les soldes restants à la 82<sup>e</sup> réunion conformément à la décision 81/24(d);
  - (d) Annuler les projets ci-après à la 82<sup>e</sup> réunion et demander à l'ONUDI de rendre les soldes restants à la 83<sup>e</sup> réunion:
    - (i) Plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la République centrafricaine (phase I, première tranche) (CAF/PHA/64/INV/21);
    - (ii) Plan national d'élimination des SAO pour le Yémen (première et deuxième tranches) (YEM/PHA/55/INV/28 and YEM/PHA/60/INV/36);
    - (iii) Plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Yémen (phase I, première tranche) (YEM/PHA/68/TAS/39);
    - (iv) Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC et préparation d'activités d'investissement pour l'élimination des HCFC dans le secteur des mousses pour le Yémen (phase II) (YEM/PHA/73/PRP/45 et YEM/FOA/73/PRP/46);
  - (e) Concernant le plan de gestion de l'élimination des HCFC en Algérie (phase I, première tranche) (ALG/PHA/66/INV/77):
    - (i) Demander au Secrétariat d'envoyer une lettre au Gouvernement d'Algérie pour demander son accord à l'annulation du projet à la 83<sup>e</sup> réunion;
    - (ii) Demander à l'ONUDI de rendre les soldes restants à la 84<sup>e</sup> réunion.
- **Supprimer** les lignes sur l'Algérie, la République centrafricaine, le Liban et le Yémen dans le tableau figurant à l'Annexe I.